

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la
collectivité le 17 novembre 2023

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
07470 COUCOURON

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Membres
en exercice : 37

Date de la convocation : 10/11/2023

Présents : 31

Le jeudi 16 novembre 2023 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
33
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER, John SERROUL

Représentés : Sébastien PRADIER représenté par Jacques GENEST, Charles VALETTE représenté par Geneviève DUNY

Absents : Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Magalie MOULIN
Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2023_103 - Objet : DM n°3 du budget principal

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1611-4,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération n°2023-62 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2023 approuvant la DM n°1 du budget principal,
Vu la délibération n°2023-93 du Conseil communautaire en date du 5 octobre 2023 approuvant la DM n°2 du Budget principal,*

Considérant que la Communauté de communes est prélevée pour hausse du taux de la taxe d'habitation entre 2017 et 2019 (article 16 de la loi de finances pour 2020) à hauteur de 39 311 €.

Il est proposé de voter le virement de crédits et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-7391178 : Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes	0.00 €	39 311.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	39 311.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	39 311.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	39 311.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	39 311.00 €	39 311.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **de voter** les crédits supplémentaires,
- **de procéder** aux écritures de régularisation,
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 16 novembre 2023,
Le Président, Jacques GENEST,

